

6PM
Société civile immobilière au capital de 1.000 euros
Siège social : 63 avenue Raymond Poincaré Escalier 4 – 1^{er} étage 75116 PARIS
RCS PARIS 811 595 073

PROCES VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES

Le 2 octobre 2025

Les soussignés

Madame Marie-Bénédicte POLLET
Monsieur Alexis POLLET
Monsieur Baptiste POLLET
Monsieur Théodore POLLET

Agissant en qualité de seuls associés prennent les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Les associés à l'unanimité décident de modifier la valeur nominale de la part sociale et de l'abaisser de 10 euros à 5 euros.
En conséquence, le capital social est désormais divisé en 200 parts de 5 euros chacune et attribuées aux associés, savoir :

A Madame Marie-Bénédicte POLLET à concurrence de 80 parts, portant les numéros 1 à 80

A Monsieur Alexis POLLET à concurrence de 80 parts, portant les numéros 81 à 160

A Monsieur Baptiste POLLET à concurrence de 20 parts, portant les numéros 161 à 180,

A Monsieur Théodore POLLET à concurrence de 20 parts, portant les numéros 181 à 200,

Total égal au nombre de parts..... 200 parts

DEUXIEME DECISION

Connaissance prise du projet de cession par Monsieur Alexis POLLET :

- De 20 parts sociales numérotées de 121 à 140 au profit de Madame Eléonore POLLET
- Et de 20 parts sociales numérotées de 141 à 160 au profit de Monsieur Tristan POLLET,

Et sous condition suspensive des cessions,

Les associés à l'unanimité décident de modifier le paragraphe « capital social » des statuts de la façon suivante :

ARTICLE 7. CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).

Il est divisé en 200 parts, de CINQ EUROS (5,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 200 attribuées aux associés, savoir :

Madame Marie-Bénédicte POLLET à concurrence de 80 parts, portant les numéros 1 à 80,

Monsieur Alexis POLLET à concurrence de 40 parts, portant les numéros 81 à 120,

Madame Eléonore POLLET à concurrence de 20 parts, portant les numéros 121 à 140,

Initial
BP

Paraphe
TP

BP

P.

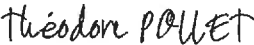
Monsieur Tristan POLLET à concurrence de 20 parts, portant les numéros 141 à 160,
Madame Baptiste POLLET à concurrence de 20 parts, portant les numéros 161 à 180,
Monsieur Théodore POLLET à concurrence de 20 parts, portant les numéros 181 à 200,
Total égal au nombre de parts..... 200 parts

TROISIEME DECISION

Les associés à l'unanimité décident de refondre les statuts dont un original certifié conforme est annexé au présent procès verbal.

QUATRIEME DECISION

Les associés à l'unanimité confèrent tous pouvoirs à la gérante pour accomplir toute formalité.

Marie-Bénédicte POLLET 	Alexis POLLET 
Baptiste POLLET Signed by:  118A913E9BD646E...	Théodore POLLET Signé par :  A734C30B918D4C6...